



N° 28

juin 2012

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Budget 2012.....	p. 3
- Syndicat de l'eau.....	p. 4
- Une habitante mal aimée.....	p. 4
- Assainissement.....	p. 5
- Eau potable.....	p. 5
- Réunion publique.....	p. 6
- Église.....	p. 6
- Ce n'est pas l'été pour tout le monde	p. 6
- Éoliennes.....	p. 7
- Pétards.....	p. 8
- Attention !.....	p. 8
- Enquête sur les hirondelles.....	p. 8
- Prochains concerts.....	p. 8
- Ordures ménagères.....	p. 9
- Pôle scolaire.....	p. 10
- Syndicat d'initiative.....	p. 10
- CDAH.....	p. 10
Associations	p. 11
- Amitiés et Rencontres.....	p. 11
- Musique, Culture et Patrimoine.....	p. 11
- Calendrier des manifestations.....	p. 11
Libre propos	p. 12
- Ras le bol du maire.....	p. 12
- La tour de St-Seine.....	p. 13
État civil.....	p. 14
Les commerces.....	p. 15

ÊTRE CONSEILLER MUNICIPAL, QU'EST-CE QUE CELA RAPPORTE ?

En ces temps d'élections, que nous mettons souvent toutes sur le même plan, cherchons à comprendre ce qui pousse des personnes à accepter d'intégrer un Conseil Municipal. La même question se pose aussi pour des élections professionnelles, prudhommales, dans tous les lieux où aucune rétribution n'encourage l'engagement.

Il est rare qu'une personne décide toute seule de se présenter aux élections. Le plus souvent, elle n'y a même jamais pensé, les affaires de la commune semblent bien loin et si compliquées ! Il y a sans doute d'autres personnes bien plus intéressées ! Et un jour, on vient vous chercher, vous demander un petit engagement, quelques réunions par ci, par là, quelques petites compétences particulières, tout s'apprend, c'est facile, il y a des personnes qui savent et qui vous accompagneront, il faudra donner son avis, argumenter et poser quelques questions lors des Conseils. Alors, l'habitant hésite, essaye quelques arguments prouvant son inefficacité, ses incompétences, argue de son manque de temps, de l'incompréhension de la chose publique. Puis, se persuade qu'il y aura d'autres candidats plus reconnus qui occuperont la place... En fait, les élus présents sur la liste ont tous des compétences. C'est la complémentarité qui fait la richesse !

Au soir des élections le voilà qui endosse son nouveau costume et qui découvre la réalité de la fonction.

Être Conseiller Municipal : ce n'est pas qu'une place particulière dans la cité : on le reconnaît dans la rue, mais pas toujours pour son travail...Attente d'actions, même si chaque adulte du village peut exercer cette action...Exigences de services, quelques fois même sans rapport avec sa mission...

Être Conseiller Municipal : c'est aussi de la formation personnelle : découvrir le fonctionnement de notre nation, ses règles et ses lois, entrer dans les logiques pas toujours limpides des budgets, dossiers de subventions, apprendre comment jongler entre les besoins de la commune et ses moyens financiers. C'est aussi entrer dans des métiers multiples : travaux publics, espaces verts, réparateur en tous genres, travailleur social, médiateur.

Être Conseiller Municipal c'est s'engager dans un des multiples lieux d'action d'une commune : commissions, associations, suivi de chantiers, préparation de dossiers, être attentif à la vie des habitants.

Être Conseiller Municipal c'est aussi prendre conscience de la richesse d'un village, de la diversité de ses habitants, de la présence d'une histoire commune. C'est reconnaître en chacun sa part d'apports pour le village, tous différents et nécessairement complémentaires. C'est redécouvrir le village à travers le prisme de chacun, village kaléidoscope et miroitant...

Être Conseiller Municipal c'est apprendre à connaître chaque habitant dans sa singularité, son humanité, pour construire ensemble un lieu de vie.

Toutes ces richesses font oublier les heures cumulées de réunions, documents à lire, articles à écrire.

Peut-être que certains douteront encore qu'on puisse ne pas « prendre » cette place pour profiter de quelques bénéfices fantasmés. Ceux là sont chaleureusement invités à eux aussi s'engager à partager leur temps pour la communauté.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint : Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone-Fax : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09

primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE (location
salle : Danielle BOUCHARD

03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

CHAMBRES D'HÔTES : Château de Rosières : 03 80 75 96 24. La Brocantine et le Moulin à Fontaine-Française

HÔTEL : à Fontaine-Française (5km du village) : 03 80 75 90 06

Les Associations :

⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).

⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)

⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610
MONTIGNY-sur-VINGEANNE : 06 83 26 15 94

⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.

⇒ Les chasseurs.

⇒ Musique, culture et patrimoine : Contact Mr Mme Bertin, Mmes Beugnot, Klépac (organisation de concerts dans l'église)

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER : 40, rue de l'église. Téléphone : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

sur la commune de Autrey-lès-Gray :

Docteur NEYRAN : 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT : 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)

Radiologie : docteur G. ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON , tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Psychologue : François MOUTARDE tél : 09 7040 85 90 : 16, rue de l'église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 95 70 00

BUDGET 2012

Vous trouverez ci-dessous, l'ensemble des éléments budgétaires pour l'année 2012 : fonctionnement – investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Il est présenté sous ces grandes lignes pour que le lecteur ait une idée globale des postes de charges et de produits.

Ce budget n'est pas un budget de rigueur. C'est un budget juste. C'est-à-dire qu'il reflète ce dont la Commune a besoin pour fonctionner normalement.

Nous avons fait des choix, reportés certains investissements. Nous continuons de « jongler » avec la trésorerie, n'engageant des dépenses que lorsque les subventions et dotations sont versées pour ne pas mettre à mal la capacité de financement.

Il est bien sûr possible de nous poser toutes les questions que vous jugerez utiles, en lien à ces tableaux.

BUDGET de FONCTIONNEMENT 2012

POSTE DE DÉPENSES	% DU BUDGET	EUROS
SERVICES (assurances, télécom, ...)	8,30	17 190
ACHATS	7,87	16 300
SALAIRES et INDEMNITÉS (charges comprises)	35,91	74 400
IMPÔTS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (reversés aux impôts et autres organismes)	25,00	51 797
ÉNERGIES (gazole – électricité – eau)	7,24	15 000
PROGRAMMES D'ENTRETIEN (matériels, locaux, voirie)	15,68	32 490
Total	100	207 177

POSTE DE RECETTES	% DU BUDGET	EUROS
VENTES	12,51	30 000
DOTATIONS (état)	30,82	73 857
LOCATIONS	6,83	16 360
TAXES (dont 28 345 de FNGIR)	49,84	119 450
Total	100	239 667

À RETENIR ...

- Charges en hausse de 8,80 % (Énergies – programmes d'entretien)
- Recettes en hausse de 14,80 % (Dotations – locations – ventes)
- 32 490 euros d'excédent serviront aux investissements
- 28 345 euros (13,68 %) transitent par notre budget sans être utilisés par la Commune : le FNGIR (fond de garantie de l'ex tax professionnelle)

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2012

TRAVAUX	EUROS
TRAVAUX FORESTIERS (forêt communale)	8 430
ÉGLISE (2 ^{ème} tranche + chauffage)	611 000
LA POSTE (logements)	350 000
HANGAR (extension)	50 000
SALLE POLYVALENTE (rénovation)	4 000
TOTAL	1 023 430 €

RECETTES	EUROS
SUBVENTIONS (état – Conseil Général – ...)	693 770
EXCÉDENTS REPORTÉS + FONDS PRO-	329 660
TOTAL	1 023 430 €

Lorsque vous payez 100 euros d'impôts...ils servent à :

<u>100 €</u>	<u>Utilisation</u>
6,26 €	Énergies
13,56 €	Programmes d'entretien
6,80 €	Achats
7,17 €	Services
21,61 €	Impôts et contributions
31,04 €	Salaires et Charges
13,56 €	Investissements

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Après le refus de la Préfète d'accéder à notre demande de création d'un Syndicat d'Assainissement regroupant les communes de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Pouilly, Saint-Maurice et Saint-Seine, nous avons dû modifier nos propositions et élargir les compétences du Syndicat de l'Eau Potable de la Haute Vingeanne.

Les délégués de Saint-Seine-sur-Vingeanne en ont profité pour proposer la mise en place de statuts complets, ce qui manquaient jusqu'alors pour que le mode de fonctionnement du syndicat soit bien clair.

Les 8 communes du Syndicat d'Eau Potable ont rédigé le projet qui a été soumis aux responsables de la Préfecture au mois de mars. Ces statuts ont été acceptés, après correction, par l'ensemble des délégués du syndicat, le 10 avril 2012.

Ces statuts comportent deux points importants :

- une compétence obligatoire qui concerne l'eau potable avec :
 - le prélèvement d'eau brute,
 - le traitement de cette eau en vue d'obtenir une eau conforme aux normes nationales et européennes en vigueur en matière de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine,
 - l'acheminement vers les réservoirs principaux ou les points de livraison des unités de distribution des collectivités adhérentes,
 - le contrôle et l'entretien des ouvrages, de la station de traitement et du réseau de distribution,
 - la protection des sites d'infiltration et de l'environnement des puits de captage situés à Percey-sous-Montormentier
- une compétence optionnelle qui concerne l'assainissement avec :

- le traitement des eaux usées à partir de la station d'épuration de Montigny-sur-Vingeanne,
- la collecte et l'acheminement des eaux usées vers la station,
- le contrôle et l'entretien des ouvrages, de la station de traitement et du réseau de collecte

Ils sont complétés par un règlement intérieur qui précise tous les points particuliers liés à chaque compétence.

Les statuts et le règlement intérieur ont pour but de réaliser une meilleure gestion de l'eau potable et de l'assainissement, en impliquant plus fortement les élus actuels et futurs dans la gestion de deux éléments essentiels de notre vie quotidienne.

Le syndicat votera le règlement intérieur avant la fin 2012.

Ces statuts seront définitivement adoptés après le vote favorable des 8 conseils municipaux concernés. Les nouvelles règles seront applicables au 1^{er} janvier 2013.

Cette gestion devra permettre :

- de réaliser des économies substantielles qui atténueront les augmentations liées aux nouvelles réglementations et qui permettront d'investir dans l'entretien des réseaux
- de fixer des règles plus précises aux fermiers
- d'inciter les abonnés à économiser l'eau en modifiant le système de facturation (plus la consommation sera élevée, plus le prix au m³ augmentera)

Ces initiatives sont la conséquence des décisions de la préfète et de la volonté des élus actuels d'anticiper le renouvellement de l'affermage qui vient à échéance en 2014. Bien sûr ces propositions, pour être appliquées, devront être votées par le Comité Syndical et ne pourront être efficace que si les futurs élus s'impliquent dans une nouvelle gestion qui sera plus proche des habitants.

Une habitante mal aimée !

La couleuvre verte et jaune

Saint Seine abrite dans ses prairies et murets une habitante souvent redoutée, crainte, voir haïe. Pourtant, c'est une longue dame qui a sa place et son utilité dans notre environnement.

La couleuvre verte et jaune mesure en moyenne entre 1m10 et 1m30, voir un peu plus. Adulte, sa livrée est jaune-verdâtre, noire tachetée de jaune. Certaines restent noires. Jeune, son corps est gris-marron. Sa tête est, quant à elle, blanc/marron, plutôt petite et fine. Contrairement aux **vipères** ses pupilles sont rondes.

Les mois de mai et juin coïncident avec les premières sorties et avec les accouplements. Les femelles pondent de six à douze oeufs entre fin juin et mi-juillet, sous des pierres, dans le sol. Les petits naissent vers la mi-août et mesurent entre 20 et 25 cm. C'est un serpent diurne.

Grâce à son agilité et sa rapidité elle capture régulièrement d'autres serpents dont elle s'alimente, y compris des **vipères**. Son

régime alimentaire est aussi composé de lézards, de batraciens, d'oiseaux et de petits mammifères dont une part importante de rongeurs. Elle peut s'approcher des habitations. En fait, les souris sont abondantes près des habitations et la couleuvre ne fait que vivre là où la nourriture est abondante. Son alimentation fait d'elle un auxiliaire précieux dans les vergers et les jardins potagers.

C'est une espèce très craintive qui tente de s'enfuir au moindre danger. Si elle se sent vraiment menacée, elle pourra se gonfler et se mettre à siffler pour essayer de faire fuir l'agresseur voire même mordre. **La morsure est totalement inoffensive.**

La couleuvre verte et jaune fait partie des espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain français.

Il est totalement interdit de la capturer, de la blesser, la tuer, la déplacer ou de détruire sa ponte.

L'ASSAINISSEMENT ET LES CONSÉQUENCES DE LA MISE EN PLACE D'UN SYNDICAT

Si tout va bien, à partir du 1^{er} janvier, la gestion de la collecte et du traitement des eaux usées des communes de Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Pouilly-sur-Vingeanne, Saint-Maurice-sur-Vingeanne et Saint-Seine-sur-Vingeanne, sera assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de la Haute-Vingeanne.

Cette extension des compétences du Syndicat des Eaux est la conséquence d'une décision du Conseil Général. Celui-ci prévoit de ne remettre les subventions nécessaires à la mise aux normes de nos réseaux de collecte et de la station de traitement des eaux usées qu'à un Syndicat. (Voir l'article sur le syndicat par ailleurs).

Les statuts prévoient une compétence optionnelle « assainissement », qui permet aux communes qui le souhaitent, de déléguer la gestion de leur assainissement, collectif ou individuel, au syndicat.

Après le transfert des compétences, le syndicat sera responsable de l'ensemble de la gestion qui comprendra les interventions sur le réseau et la station.

Chaque intervention sur les pompes (sept depuis le début de l'année) sera effectuée par une entreprise spécialisée et le montant sera répercuté sur l'ensemble des abonnés.

Jusqu'à présent tous les avertissements n'ont servi à rien car nous continuons de trouver les pompes bouchées ou bloquées par des lingettes et même des serpilières.

L'irresponsabilité de quelques uns aura un coût qui devra être supporté par la collectivité au détriment de ceux qui font preuve de civisme.

Nous continuerons cependant à assurer ce service jusqu'à la fin de notre mandat, bien que les interventions sur les pompes à m.... ne fassent pas partie de nos attributions.

L'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable a été confiée le 1^{er} juin 1949 à un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de la Haute-Vingeanne (SIAEP).

Le Syndicat d'Eau Potable est composé de 8 communes : Chaume-et-Courchamp, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Montormentier, Orain, Pouilly-sur-Vingeanne, Sacquenay, Saint-Maurice-sur-Vingeanne et Saint-Seine-sur-Vingeanne. Chaque commune est représentée par 2 délégués.

L'ensemble du service fait l'objet d'un contrat d'affermage avec la SAUR. Il arrive à échéance au 31 décembre 2014.

Responsabilité

Le syndicat gère :

- Le prélèvement d'eau brute ;
- Le traitement de cette eau en vue d'obtenir une eau conforme aux normes nationales et européennes en vigueur, en matière de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- L'acheminement vers les réservoirs principaux ou les points de livraison des unités de distribution des collectivités adhérentes ;
- Le contrôle et l'entretien des ouvrages, de la station de traitement et du réseau de distribution ;
- La protection des sites d'infiltration et de l'environnement des puits de captage situés à Percey-sous-Montormentier ;
- Il s'assure de la conformité des nouveaux branchements avec les normes fixées par la législation et les recommandations fournies par le fermier ;
- Il prend à sa charge l'entretien des extensions réalisées par les communes ;
- Il pérennise la capacité de production ;
- Il recherche les solutions qui permettent l'évolution démographique et économique du territoire, dans le respect de l'environnement et du cadre réglementaire ;
- Il sécurise l'alimentation en eau des habitants du territoire, tant en quantité qu'en qualité, notamment en cas d'événements exceptionnels ;

- Il fait réaliser les études portant sur la ressource en eau.

Éléments techniques :

La station de pompage est située à Percey-sous-Montormentier, en Haute-Marne.

Le réseau est composé :

- De 63 km de canalisations de différents diamètres en fonte et en PVC
- De 7 réservoirs et d'une bache sous la station de pompage
- D'un accélérateur et 2 surpresseurs
- De deux interconnexions, une avec la commune de Fontaine-Française et une avec le Syndicat des Eaux de Haute-Marne, permettant de distribuer de l'eau à ces collectivités en cas de sécheresse

Toutes les communes et leurs réservoirs sont alimentés gravitairement par les réservoirs situés à Montormentier.

Le volume d'eau distribué est d'environ 100 000 m³ par an.

Finances

- Le prix du m³ d'eau sans l'assainissement, pour une consommation de 120m³, était de 2,27€ en 2010
- Le budget annuel dépasse les 250 000€

L'avenir

La mise en place des statuts (lire l'article sur le syndicat de l'eau) va permettre de préciser les responsabilités de chaque acteur. Le réseau vieillissant nécessite une modernisation qui devra être anticipée en raison du coût financier élevé. Les normes européennes de plus en plus contraignantes, ainsi que l'élimination de nouvelles molécules, vont engendrer des investissements importants, que nous devons assumer en veillant à limiter les conséquences pour les abonnés.

REUNION DU 20 AVRIL PUBLIQUE OU INTIMISTE ?

Peu d'habitants de Saint Seine s'étaient déplacés en avril pour assister à la réunion publique de printemps. A peine plus que le Conseil Municipal ! C'est une vraie question qui se pose, sur la finalité de cette réunion voulue par l'équipe municipale pour informer nos concitoyens, faire le point sur la situation de la commune, entendre les questions dont nous n'aurions pas été saisis. Peut-être cette réunion fait-elle doublon avec le journal que vous êtes en train de lire attentivement. C'est un fait que les personnes participant à la réunion publique peuvent retrouver l'intégralité des sujets traités dans ces pages. Toutefois, la présentation orale, avec des supports permet des commentaires, des explications supplémentaires qui ne sont pas superflues. La preuve en est quand des personnes non présentes veulent remettre en cause des décisions ou critiquer sans avoir tous les éléments de compréhension ! Cela nécessite alors un cours particulier pour le Maire et/ou les adjoints.

Sans doute faudra-t-il réfléchir à une autre forme de rencontres entre élus et habitants. Ou se poser la question de la pertinence, dans notre société de zapping et de communication rapide, de ce genre d'information. Mais alors, qu'est-ce que la participation citoyenne ? Quelle place pour la parole démocratique, le débat entre citoyens ?

Les élus en charge de l'animation et de la préparation de cette réunion ne proposeront dorénavant plus qu'une réunion au cours de l'année. Ils espèrent toutefois que ce journal reste un outil lu et commenté dans les familles, de façon massive et passionnée.

ÉGLISE

La 2^{ème} tranche n'a pas été retenue par la DRAC pour 2012. Cependant le dossier technique est toujours en cours d'élaboration au cabinet d'architecte de M. PALLOT (architecte en chef des monuments historiques, ayant en charge notre église).

Ce dossier sera donc prêt au cas où une opportunité se présente d'ici la fin de l'année. Nous allons tout faire pour que les travaux soient inscrits par la DRAC au programme de 2013, en rappelant l'engagement pris par madame DENIS lors de l'inauguration des travaux de la première tranche.

Nous sommes bien conscients que les difficultés actuelles ne sont pas propices à ce genre de travaux, mais on ne peut pas arrêter brutalement les restaurations sur les bâtiments classés sans que les entreprises n'en subissent les conséquences.

Cette année nous avons quand même programmé le remplacement du chauffage existant. Après étude des différentes solutions proposées, ce sera à nouveau un chauffage au gaz, en raison de sa souplesse d'emploi et de la rapidité de la montée en température, avec des radiateurs plus performants. Ils seront placés discrètement sur les piliers.

CE N'EST PAS L'ÉTÉ POUR TOUT LE MONDE !

En hiver, un certain nombre d'associations propose une aide alimentaire aux personnes en difficultés, Restos du Coeur, Banque Alimentaire, sans parler des associations comme le Secours Populaire, Secours Catholique qui accueillent, orientent, aident les familles et personnes isolées pour que les lendemains soient moins angoissants.

Dans chacun de nos villages, des hommes, des femmes, des enfants se retrouvent, par les aléas de la vie, la perte d'emploi ou des ressources trop minimes, confrontés un temps à la difficulté de « joindre les deux bouts », voire à la pauvreté, souvent dans le silence, la solitude et la honte d'en parler.

Dans certains de nos villages d'autres personnes luttent à leur niveau pour soulager ces détreesses en écoutant, rencontrant les gens, collectant, distribuant des denrées alimentaires. Pour toutes ces personnes, d'un côté comme de l'autre, pas de pause d'été.

Nous qui avons la chance de ne pas avoir trop de soucis du lendemain, nous pouvons, chacun à notre manière, contribuer à cette solidarité, en étant plus vigilant à notre voisinage, en partageant des produits de notre jardin ou par une aide plus directe. N'oublions pas que chacun de nous peut être touché de près ou de loin par cette difficulté et chacun de nous peut aussi devenir un maillon dans cette chaîne d'espoir et de solidarité.

INFORMATIONS ET CONCERTATIONS DES HABITANTS DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC ÉOLIEN

Comme vous le savez à présent, l'implantation d'un parc éolien sur un territoire ne se réalise pas d'un claquement de doigts et heureusement !

Plusieurs étapes se succèdent durant plusieurs années.

Comme vous le savez également, Zone de Développement Éolien (ZDE) ne veut pas dire implantations d'éoliennes. La ZDE sert uniquement à baliser des espaces où pourraient être implantées des éoliennes si un promoteur est intéressé, si les propriétaires sont intéressés et si les collectivités territoriales donnent leur accord.

Les informations développées ci-dessous permettent d'évaluer que les Saint Seinoises et Saint Seinois sont et seront informés et consultés à plusieurs reprises au cours du projet. Le Conseil Municipal reste garant de la libre circulation de l'information officielle à ce sujet.

Dans le cadre de la ZDE :

Points d'informations des habitants :

- Articles dans le Bien Public
- Bulletin d'informations à tous les foyers de la Communauté de Communes en Avril 2012
- Réunion publique à Fontaine Française le 25 avril 2012

Dossier ZDE remis à la consultation des habitants dans toutes les mairies de la Communauté de Communes durant 2 semaines avec mise à disposition d'un registre

Par ailleurs, la Commune de Saint Seine sur Vingeanne a :

- Informé ses habitants lors des trois dernières réunions publiques
- Informé ses habitants par des articles dans ses 3 derniers « Saint Seine Infos »

Accepté la proposition d'une Association anti-éolien, d'organiser une réunion-débat à Saint Seine le 21 mars 2012.

Dans le cadre du projet de parc éolien :

Les études concernant la réalisation d'un projet éolien ont commencé au printemps 2012 et devraient durer au moins un an.

Pendant cette année d'études, et donc avant que le projet ne soit présenté à la Commune, les habitants seront informés régulièrement :

- Organisation de réunions publiques pour rendre compte de l'avancement du projet
- Organisation de la visite d'un parc éolien pour les

habitants des communes concernées (2013)

- Bulletins d'informations (2012 - 2013)

Réunions publiques pour présenter le projet dans son état final (2^{ème} semestre 2013)

Si le promoteur décide de poursuivre l'opération d'aménagement, c'est à l'issue de ce schéma d'informations et de concertations que la Commune pourra donner son avis sur le projet éolien. Si l'avis est favorable (et si l'avis des propriétaires est favorable), le dossier de demande de permis de construire sera déposé auprès des services de l'État afin qu'une trentaine de services l'analysent et demandent des modifications éventuelles (1 an d'instruction).

Les habitants seront consultés via une enquête publique, organisée par la Préfecture pendant un mois. Toutes les communes concernées, et Communautés de Communes limitrophes le seront également. Un rapport du commissaire enquêteur sera fourni au Préfet avant qu'il ne statue sur le permis de construire.

Nous insistons sur le fait qu'à aucun moment la Commune de Saint Seine sur Vingeanne n'a fait la demande de figurer dans la ZDE.

Nous insistons sur le fait que ce projet est arrivé à la Communauté de Communes du Val de Vingeanne et dans toutes les mairies de cette Communauté de Communes suite à des directives européennes qui visent à diversifier les sources d'énergie.

Des centaines de Communautés de Communes et de Communes sont actuellement dans notre situation, nous savons que peu de projets aboutiront.

Nous insistons sur le fait qu'il appartient aux élus d'étudier toutes les pistes qui sont susceptibles d'apporter un degré d'évolution au territoire (s'ils estiment que cette évolution est négative, le projet sera rejeté).

Nous insistons sur le fait que les éventuelles retombées financières de ce projet ne seront, à aucun moment, investies ou utilisées par anticipation.

Il est bien évident que ce projet fait réfléchir les élus comme les habitants. Certains jouent la carte de la peur ; peur de perdre la santé, peur que le patrimoine perde de sa valeur, peur que le paysage perde de sa beauté... En ces temps de crise, il est toujours plus facile de faire peur que de rassurer. Le rôle des élus est d'informer, d'évaluer, d'être responsables. En aucun cas nous ne chercherons à minimiser ou à surévaluer le projet.

Nous resterons objectifs, comme l'impose notre fonction.

VIE COMMUNALE : infos générales

Les pétards et feux d'artifices du 14 juillet.

Traditionnellement, le 14 juillet est synonyme de tirs de pétards ou de feux d'artifice. Le Maire souhaite attirer l'attention de tous sur la dangerosité de ces artifices, pour soi même, mais aussi pour ceux qui sont autour.

Pour tenter d'éviter l'incident regrettable

Le Maire prendra un arrêté pour rappeler qu'il est interdit de tirer les pétards sur la voie publique et en particulier dans les lieux où se regroupe du public.

Cependant, lors du tir du feu d'artifice organisé par la commune, un espace sera balisé pour permettre à ceux qui le souhaitent de satisfaire leur besoin de faire parler la poudre.

Le Maire rappelle également que, pour les particuliers, un tir de feux d'artifice nécessite son autorisation s'il est pratiqué sur le domaine public.

ATTENTION !

Si vous avez installé ou faites installer sur votre toit des panneaux photovoltaïques, veuillez à prendre contact avec votre assurance et vérifiez qu'en cas de sinistre celle-ci assumera ses responsabilités.

RÉCUPÉRATION D'ESSAIMS D'ABEILLES

L'association SAGE se propose de récupérer les essaims d'abeilles et les ruches abandonnées.

Appelez le **06 09 45 60 00**

VOS PROCHAINS CONCERTS À L'ÉGLISE

Vous pouvez dès à présent noter les prochains concerts dans notre église et en informer proches et amis

SAMEDI 16 JUIN à 20h30 : le chœur de femmes « **ELLES à CROCHES** » vous invite à un voyage à travers les saisons. Cet ensemble vocal s'est produit plusieurs fois autour de Dijon depuis 2011. Il vous enchantera par la qualité de son choix de compositeurs.

MARDI 14 AOÛT à 20h30, la **soprano Rachel THIBAUT** vous proposera des extraits de grands opéras comme Madame BUTTERFLY et d'autres...

Le programme de septembre vous sera communiqué cet été.

FIN DES LOTS DU 14 JUILLET

Il a été décidé de mettre un terme à la vieille coutume consistant à distribuer des lots aux femmes, lors de la célébration du 14 juillet. Cette habitude remonte à une période où ces objets étaient vraiment d'utilité pour les ménages. Ce n'en est plus le cas actuellement.

La tradition du repas offert aux aînés, tous les ans, en janvier, est solidement maintenue !

Une enquête sur les hirondelles à Saint Seine

Les hirondelles sont en déclin un peu partout en France. Une enquête nationale est lancée pour tenter de mieux comprendre le statut actuel de ces oiseaux et les raisons de cette régression.

Les dernières études réalisées révèlent un dramatique déclin des effectifs des deux espèces d'hirondelles en l'espace d'une vingtaine d'année : -41% pour l'hirondelle de fenêtre et -12% pour l'hirondelle rustique ! (source MNHN 2009). Les causes de ce déclin ne sont pas clairement identifiées, mais il est probable que les changements des pratiques de cultures et les modifications des usages des bâtiments dans les campagnes soient impliqués. Pour tenter d'en savoir plus, la LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux), aidée des nombreuses associations lance cette année une enquête nationale sur les hirondelles. Cette enquête de deux ans (2012-2013) a pour objectif de recenser tous les nids occupés d'hirondelles de fenêtre et rustique dans au moins dix communes par département. Notre commune a été sélectionnée comme commune témoin et fera donc l'objet d'un recensement des hirondelles.

La recherche des hirondelles de fenêtre n'est pas une tâche difficile. Cette espèce construit son nid sur les façades

des maisons. On peut généralement les observer depuis la rue. Peut-être avez-vous déjà aperçu ces petites boules de boue de la taille d'un melon accrochées sous un avant-toit ! Localiser les nids d'hirondelle rustique est un travail plus complexe ! Cette espèce s'installe généralement dans des granges ou des garages.

La différenciation entre les deux espèces est facile, même pour un œil novice ! L'hirondelle de fenêtre est reconnaissable à son dos noir-bleuté, son ventre et son croupion blanc pur ainsi qu'à sa queue légèrement échancrée. Sa cousine, l'hirondelle rustique, plus élancée, présente un dessus uniformément noir-bleuté et un ventre blanc cassé. Sa queue largement échancrée prolongée de longs filets ainsi que son front et sa gorge rouge brique permettent de facilement l'identifier !

Pour les compter, ou pour vous demander des informations, des ornithologues viendront peut-être frapper à votre porte, entre le 15 mai et le 15 août pour vérifier que des hirondelles aperçues depuis la rue, nichent bien chez vous. Faites leur bon accueil.

Vous pouvez aussi noter le nombre de nids occupés et communiquer le nombre et les emplacements à CA Morin, rue de la Solande qui transmettra à la LPO

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR LE SMOM EN 2011.

Avec l'espoir que cette présentation réveillera le civisme de nos administrés

Nous produisons beaucoup de déchets qu'il est nécessaire de collecter, d'éliminer, mais aussi de valoriser grâce au tri sélectif : tout ce qui peut être réutilisé pour un usage analogue l'est sinon le reste est réemployé dans la fabrication de nouvelles matières.

Avec le recyclage, c'est plus de 20% du contenu de nos poubelles qui sera régénérer. Ce pourcentage de réutilisation peut encore être amélioré pour protéger l'environnement, maîtriser les coûts d'élimination et pour créer des activités nouvelles.

Le coût de l'incinération est de 70€ par tonne. En effectuant le tri sélectif, c'est une économie conséquente que nous faisons réaliser au SMOM (syndicat mixte des ordures ménagères), ce qui lui permet de ne pas augmenter cette année la redevance. Par contre, le coût des tonnes non triées est, de fait, répercuté sur tous les habitants !

Quantité traitée et son coût en 2011 par le SMOM

	Quantité	Coût à la Tonne	Coût total
Ordures ménagères incinérées (OM)	4 887,5 T	65,92€	322 184,21€
Déchets non recyclable (D N R)	1 393,88	65,92€	127 613,21€
Tri sélectif	715,40	188,85€	135 103,29€
Végétaux	2 054,12	20,05€	41 0185,11€
Déchets ménagers spéciaux (D M S)	30,31	1 213,25€	36 771,18€
TOTAL	9 623,21		662 856,79€

En 2011 les 6 déchetteries ont collecté 4 354,6 tonnes de matériaux divers

La déchèterie de Fontaine-Française a récupéré 408,1 tonnes de déchets. Ce lieu sera modifié cette année par l'ajout de 2 bacs pour accueillir le bois et le placoplâtre.

Déchets non recyclable DNR	333,5 T
Végétaux	87,5 T
Ferrailles	41,2 T
Déchets équipements électriques (DEEE)	33,9 T
Déchets Ménagers spéciaux (DMS)	6,5 t

Hélas, toutes les matières dites recyclables ne peuvent être collectées faute de débouchés industriels.

Certains matériaux sont rémunérés. Mais les prix subissent aussi les fluctuations du marché.

Quantité et recette des produits triés

Matériaux	Tonnage 2011	Prix moyen 2010	Prix moyen 2011	Recette 2011
Verre	1 406,04	22,42€	22,20€	31 214,09€
Journaux	1 001,04	92,72€	103,91€	104 018,07€
Carton	359,84	57,92€	65,24€	23 475,96€
Acier	329,54	113,38€	157,99€	52 064,02€
Batteries	6,86	500€	400€	2 744€
Emballages				
Acier	67,76	110,38€	152,42€	10 327,98€
Alu	2,59	406€	494,18€	1 279,93€
Carton propre	202,80	71,53€	110,54€	22 417,51€
Plastiques	129,49	190,42€	391,70€	50 721,23€
DEEE				
Déchets électriques et électroniques	254,61	40€	40€	10 184,40€

Coût pour la Communauté de Communes du Val de Vingeanne en 2011 : 213 713€

Liste des déchets ménagers spéciaux dont la destruction coûte très cher. (1 213€ la T) :

- Tous les produits facilement inflammables pouvant former des mélanges explosifs
- Huiles et graisses végétales, huiles de friture
- Bidons de peinture, colles, vernis, solvants
- Huiles minérales, huiles moteurs et hydraulique
- Acides, déboucheurs, anticalcaires...
- Thermomètres au Mercure
- Bases, Javel, ammoniaque, soude caustique
- Produits de bricolage, dégrappants, décapants
- Produits de jardinage, pesticides, fongicides, herbicides

LE PÔLE SCOLAIRE AMPUTÉ D'UNE CLASSE DE PRIMAIRE

La Communauté de Communes a investi 3,5 millions d'euros pour créer un Pôle Scolaire. Celui-ci a fonctionné pendant trois ans dans un contexte idyllique pour l'avenir de nos enfants.

Aujourd'hui c'est la consternation ! C'est par un **communiqué de presse** que nous apprenons la fermeture d'une classe de primaire. Par ce procédé de communication, nous avons l'impression, en tant qu'élus du monde rural, que les besoins des milieux urbains sont prioritaires (et favorisés) par rapport aux nôtres.

Cette décision de fermeture ne nous est en rien imputable, elle résulte des choix et des pratiques de parents et de maires qui acceptent des dérogations injustifiées.

Pour lutter contre les fermetures, Le Conseil Communautaire a, par délibération, refusé 15 dérogations qui avaient été accordées par la Préfecture et l'Académie.

Aujourd'hui, nous sommes devant le fait accompli, nous serons amputé d'une classe de primaire à la rentrée 2012, sauf si nos menaces (fermeture totale du pôle scolaire) ou d'autres actions pertinentes permettent de modifier cette

décision.

Oublié dans l'aménagement du territoire, le pôle scolaire est né par la volonté d'une Communauté de Communes de rendre attractif notre canton, afin d'y fixer une population de jeunes parents à la recherche d'un cadre d'une vie rurale tout en possédant les services indispensables au mode de vie de notre société.

Nous avons tout fait pour que les élèves soient dans des structures adaptées, dotées d'éléments matériels et pédagogiques leur permettant une meilleure scolarisation. Nous avons misé sur une équipe d'enseignants disposant de plus d'outils et de moyens. Nous nous sentons sanctionnés au profit de petites entités qui à terme n'auront pas d'avenir !

Nos villages sont dispersés, ce qui nécessite des heures de transport pour les élèves. Cela représente une difficulté majeure dans la gestion du bien commun et aggrave le devenir d'une population qui devient vieillissante. Il nous faut donc conserver la jeunesse si nous ne voulons pas créer un grave déséquilibre entre les classes d'âges et une désertification de nos villages et du canton !

LA SAISON TOURISTIQUE SE PREPARE...

Un nouveau défi pour le Syndicat d'initiative...

À l'Assemblée Générale de mars 2012 où chaque habitant du Canton était convié, des décisions importantes ont été entérinées. Les statuts préparés en 2009 par Mr LAUNOY, alors secrétaire du Syndicat, ont été votés à l'unanimité. Ces statuts entérinent le fonctionnement actuel du Syndicat, en donnant une place à chaque commune du Canton, puisque le Conseil d'Administration est composé de 22 personnes dont 11 personnes représentant les 11 conseils municipaux. Un nouveau bureau veillera à la bonne exécution des décisions de cette Assemblée Générale.

Pour mieux accueillir les personnes de passage, une équipe de courageux rénove entièrement l'intérieur du local « La Plume Rouge » mis à la disposition du Syndicat par la

mairie de Fontaine-Française. Monsieur MOUTA assurera cette année encore les permanences d'été.

Le Syndicat d'Initiative souhaite que chaque village mette en valeur son patrimoine pour proposer aux touristes la découverte de notre canton : lavoirs, églises, maisons de caractère, calvaires, arbres spectaculaires ou rares, et pourquoi pas jardins extraordinaires ou curieux ! Le Syndicat aimerait encourager les initiatives dans ce sens.

Nos villages sont beaux, on nous les envie parfois. Efforçons-nous d'accueillir agréablement les gens de passage pour mieux promouvoir l'image d'un canton où il fait bon vivre.

Connaissez-vous le CDAH PACT21 ?

Il s'agit du Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat de la Côte d'Or.

C'est une entreprise associative reconnue par les pouvoirs publics pour conseiller et assister les particuliers ou les collectivités pour l'amélioration de l'habitat.

En partenariat avec :

Agence National de l'habitat.

Le Conseil Général de Côte d'Or.

Le Pays Plaine de Saône

Il procure un accompagnement gratuit des ménages pour une adaptation du logement aux conditions de mobilité de ses occupants.

Il étudie le volet de l'amélioration énergétique avec le programme « habiter mieux ».

Renseignements au 03 80 60 83 15 ou 03 80 36 53 51

Permanence à Fontaine-Française le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h30 à la Maison du Val de Vierge à Fontaine-Française.

ASSOCIATIONS

UNE ACTIVITE SPORTIVE ET CONVIVIALE

Outre ses séances hebdomadaires de gymnastique, Saint Seine est le point de départ, tous les vendredis matins, de la marche proposée par l'association « Amitiés et Rencontres », présidée par Gérard GAUTHIER. Cette association compte 130 membres dont 20 personnes de Saint Seine.

Vous avez pu les croiser ces marcheurs, par tous les temps, et toujours avec le sourire ! Composé dans sa majorité de retraités de tous âges (la doyenne a 82 ans...), venant de tous les villages alentour, il arrive au groupe d'être renforcé par des connaissances de passage ou des personnes ayant un peu de temps pour marcher.

Et quand les jambes marchent, les langues travaillent, se délient et des amitiés se lient. La diversité et la géométrie variable du groupe permet aux natifs du canton de s'échanger des nouvelles, d'observer les changements dans les villages et les paysages. Les habitants récemment installés peuvent grâce à eux découvrir ce nouvel environnement au fil des saisons et petit à petit entrer dans la compréhension de la région.

Échanges de compétences aussi : pêcheurs, chasseurs, anciens agriculteurs partagent leur savoir. Des recettes et des expériences s'échangent.

Une petite marche et c'est la santé mentale assurée !

Départ : les vendredis à 9h, parking du terrain de foot.

ASSOCIATION : MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE

Créée en novembre 2011, l'association « MUSIQUE, CULTURE ET PATRIMOINE » se propose d'animer notre belle église par des concerts, conférences et expositions. Les membres du tout jeune bureau vous ont déjà sollicité pour certains d'entre vous, en vendant des cartes au profit de l'association. Ces modestes rentrées aideront au démarrage et permettront de mettre l'association en conformité avec la législation afin de pouvoir organiser ces spectacles.

L'association vous a proposé un premier concert le 19 mai. Après la présentation de l'association par son président, Manuel REGNIER, habitant à la Tour, vous avez écouté les GOSPEL ANGELS, groupe d'Auxonne, qui ont interprété un choix de chants religieux inspirés des negro spirituals et du blues. Ces chants avaient tout à fait à leur place dans notre église puisque le mot même « Gospel » signifie « Évangile ». Mais la beauté de ces mélodies a touché croyants et non croyants, leurs rythmes ont entraîné petits et grands et tous ensemble nous ont chanté en chœur tous ces refrains connus.

Le concert a été précédé par la projection d'un clip filmé en mars et d'un diaporama des environs. Vous avez peut-être reconnu des jeunes du village qui vous ont invité à vous plonger dans l'histoire de celui-ci. En effet, cet été, vous serez sans doute sollicité par les plus jeunes pour aider le moine Saint Seine à retrouver sa mémoire, à travers les éléments d'histoire qu'ils glaneront grâce à vous. Un film retracera cette histoire et sera projeté à la fête de Saint Seine le 19 septembre avec un conte pour enfants magnifié par l'artiste dijonnaise Luméma.

Le second concert prévu en juin nous promènera à travers les saisons par l'intermédiaire d'un chœur de voix de femmes, « Elles à croches ». Cet été vous serez transportés le 14 août par la belle voix de soprano de Rachel THIBAUT qui chantera des extraits d'opéras.

Une conférence sur Saint Seine devrait compléter vos connaissances. Et sans doute d'autres surprises....

Retrouvez nous sur le blog culture-eglisesaintseinesurvingeanne.fr

Merci de votre participation et de votre présence à toutes et tous.

Membres du bureau de l'association : Bernadette BERTIN, Yolande BEUGNOT, Christiane KLEPAC, Claire-Alix MORIN, Guy BERTIN, Manuel REGNIER

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 16 juin	Concert à l'église à 20h30
Dimanche 1^{er} juillet	11 ^{ème} vide greniers
Vendredi 13 juillet	Défilé aux lampions Feux d'artifice
Samedi 14 juillet	Jeux divers dans la cour de la mairie Le soir : Repas, bal
Dimanche 29 juillet	Marche gourmande
Mardi 14 août	Concert à l'église à 20h30
Dimanche 26 août	Concours de pêche

RAS LE BOL DU MAIRE.

Lors de mes déplacements dans le village je constate une multitude d'incivilités, maintes fois évoquées, commentées, mais toujours existantes.

Quelles sont-elles ?

- Les dépôts de végétaux ou autres déchets verts déposés en dehors de la décharge (château d'eau) ou mis bien en évidence au milieu de la plateforme de stockage (comme si le but était de provoquer ma colère !)
- Des mises à feu de la décharge dans des conditions qui peuvent être dangereuses. Nous n'avons pas besoin de votre initiative, les pompiers sont en charge de ce travail. Pourtant régulièrement le feu est allumé par des inconnus.
- Certaines poubelles demeurent sur le trottoir plusieurs jours après le ramassage, ce n'est pas très décoratif ou encore d'autres ne sont pas triées !
- Une vidange d'huile moteur a été constatée sur la place devant la Poste.
- Des bouteilles sont régulièrement cassées sur le parking de la salle polyvalente ou dans la tribune du stade ou encore abandonnées sur le terre-plein du château d'eau.
- Des motos et des voitures font du rodéo sur l'esplanade du château d'eau lorsque le sol est détrempe.
- Les pompes de refoulement du tout à l'égout sont à nouveaux régulièrement obstruées par les serpillières, les lingettes et même un slip, de marque « Style », au mois de mai.
- Des automobilistes stationnent ou circulent sur les espaces verts, surtout lorsque le sol est particulièrement gorgé d'eau, créant des ornières qu'il faut reprendre avant la tonte.
- L'aboiement intempestif des chiens qui devient un fléau pour les voisins.

Nous avons essayé de rendre notre commune la plus agréable possible (espaces verts, fleurissement, nettoyage des rues) et de rendre la gestion de la vie quotidienne plus facile (décharges à proximité ouvertes quasi tout le temps). Il semble que des personnes refusent de faire l'effort pour qu'une bonne qualité de vie s'installe dans le village.

Mes pouvoirs de police permettraient de prendre des arrêtés.

Mais si la commune engage un garde champêtre pour faire respecter toutes ces règles de vie, ce sera au détriment d'autres investissements. Et le Maire ou ses adjoints ne peuvent et ne veulent passer tout leur temps à faire ce travail dans la commune.

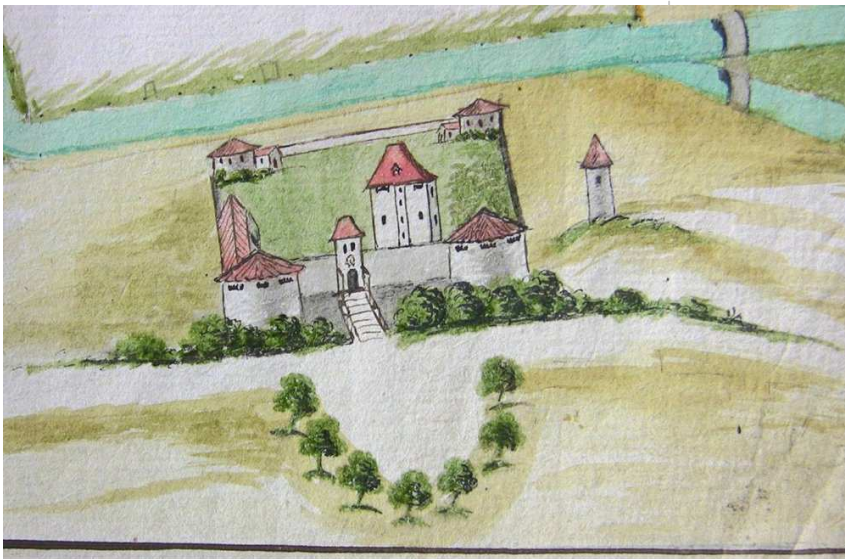
Nous dépensons environ 15 000€ pour notre environnement et l'entretien de notre village, ce qui est énorme pour une commune comme la nôtre.

Je souhaite que tout cela s'améliore avant de prendre des mesures radicales, pour que votre argent ne soit pas dépensé inutilement.

Merci de m'avoir lu.

Louis Gentilhomme

L'histoire des origines de la Tour de Saint-Seine-sur-Vingeanne



Sur ce dessin du XVIII^{ème} siècle figure la Tour de St Seine, au bord de la Vingeanne, au sud ouest du village.

Imagine-t-on aujourd'hui en voyant ce qui en reste, une maison forte haute de plus de 40 m, entourée de 4 tours plus petites avec un accès protégé par une muraille de 65 m de côté, ouvert sur un pont levés et des douves alimentées par la Vingeanne ? Et pourtant, dans ce château, un roi refusa d'y dormir ! C'était en 1595, Henry IV, avant le jour de la bataille de Fontaine-Française, ne voulut mettre ce « pourpoint de pierre » au dessus de sa tête.

Mais revenons à l'histoire des origines de notre Tour.

Partons dans l'histoire du cœur d'un des 3 villages de St Seine (c'est-à-dire Les Halles, l'Église et la Tour) et remontons le temps pour comprendre pourquoi, ici, une des plus grosses maisons fortes de Bourgogne.

Vers l'an 1180, il existait deux seigneuries, une ducale et l'autre royale. On trouve des éléments dans des manuscrits des seigneurs de Beaumont sur Vingeanne. Un fils de ces seigneurs est chargé de la défense de la Tour de Saint Seine, première mention de l'existence de cette tour en 1252.

Mais pourquoi une telle construction dont les pierres massives parfaitement taillées et les 2 escaliers à vis évoquent un coût énorme, même pour l'époque ?

C'est que cette Tour sert à protéger des invasions des

Normands et même des Sarrazins. Ceux-ci ont pillé cette région frontière, riche de ses vignes, forges et moulins. Le pont enjambant la Vingeanne, sur la route de Langres à Genève, permet de surveiller et lever un droit de péage pour les seigneurs de la Tour.

Deux chevaliers habitent la forteresse en 1313 : Jean de St Seine vit dans la Tour elle-même, tandis que Pierre, son cousin, séjourne dans une bâtisse adjointe à la muraille. Liés aux célèbres de Vergy qui sont allés jusqu'en Terre Sainte pendant les croisades, ont donné leurs biens aux prestigieuses abbayes bénédictine et cistercienne de Bèze ou Theuley notamment.

L'un de ces deux chevaliers, Pierre partira construire Rosières en 1321, une autre tour de garde, sur le modèle de notre tour.

La tour sera cédée au duc en 1252 avec les possessions de Autrey et Beaumont auquel elle appartient. En 1256, l'archevêque de Langres, seigneur de « Saint Seigne » comme dénommé alors, reçoit comme fief la forteresse de « Saint Seigne ».

Cette forteresse est alors fameuse, car réputée impenable ! Seule la Révolution, ne pouvant la transformer en usine, la raccourcira de moitié, livrant les murailles à la carrière de pierres.

Nul doute que certaines d'entre elles se trouvent dans les murs de notre village, comme dans son histoire, faisant de cette Tour un patrimoine commun à St-Seine-sur-Vingeanne, dont cette petite histoire n'est qu'une ébauche.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2012 : **426**

Naissances

- Loris GRADELET le 26 avril

Mariage

- Cécile CHAMPY et Thierry BERNARD le 26 mai

Décès

- Andrée MILLERAND le 14 avril
- Jean GRADELET le 29 avril
- Daniel PRETET le 4 mai
- Huguette LÉONARD le 28 mai

Les nouveaux habitants

- Lauren CARMINATI et Pierre BAULARD

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Gérard FAIVRE
Claire-Alix MORIN